

PROGRAMME FÉDÉRAL DE SANTÉ INTÉRIMAIRE

Information importante à l'intention de l'Association dentaire canadienne et des associations dentaires provinciales

janvier 2011

Objet : Prénom ou nom de famille manquant pour les clients du PFSI

Nous sommes heureux de vous informer qu'à compter du **17 janvier 2011**, Croix Bleue Medavie administrera le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) partout au Canada, ce qui comprend le traitement des demandes de règlement soumises par les différents fournisseurs et établissements de soins de santé approuvés qui offrent des services qui sont nécessaires sur le plan médical aux clients admissibles du PFSI.

Lorsque vous soumettez des demandes de règlement par voie électronique par l'entremise de **CDAnet** pour les clients du PFSI, si le prénom ou le nom de famille est manquant dans la documentation sur le client émise par CIC (certificat d'admissibilité du Programme fédéral de santé intérimaire et document du demandeur d'asile), **vous devez entrer la lettre « X » dans le champ de prénom ou de nom de famille** ; sinon la demande sera refusée.

Veillez prendre note que les demandes de règlement du PFSI pourront être soumises à Croix Bleue Medavie à compter du 17 janvier 2011.

Si vous avez des questions ou désirez plus d'information sur le PFSI ou Croix Bleue Medavie, veuillez appeler notre Centre d'information à la clientèle au 1-888-614-1880 ou envoyer un courriel à [CIC Inquiry@medavie.croixbleue.ca](mailto:CIC_Inquiry@medavie.croixbleue.ca) le **17 janvier 2011 ou après**.

Avant cette date, si vous avez des questions sur votre inscription, veuillez les envoyer à provider@medavie@croixbleue.ca.